



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 060-216005694-20260402-DELIB20260402R-DE



# 2026

## Rapport d'orientation budgétaire



Commune  
de Sainte Geneviève

## SOMMAIRE

### **I. Le cadre juridique**

### **II. Le contexte général**

- 1) L'environnement économique
- 2) La loi de finances 2026

### **III. La situation financière de la commune de Sainte Geneviève**

- A) Rétrospective
- B) Prospective

### **IV. La situation des ressources humaines**

### **V. Les projets d'investissement 2026 de la commune de Sainte Geneviève**

- 1) Les principaux engagements poursuivis
- 2) Le financement de la section d'investissement

### **VI. Synthèse 2026**

## I. Le cadre juridique

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales reprend cette disposition : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8* ».

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

## II. Le contexte général

### 1) L'environnement économique

L'instabilité politique observée ces derniers mois est une source d'incertitude économique en France. Le manque de visibilité peut favoriser une épargne plus importante des ménages et surtout peser sur les décisions engageant l'avenir des entreprises, en matière d'embauche et d'investissement.

La politique budgétaire en 2026 pourrait également renforcer les comportements plus attentistes des entreprises et des ménages.

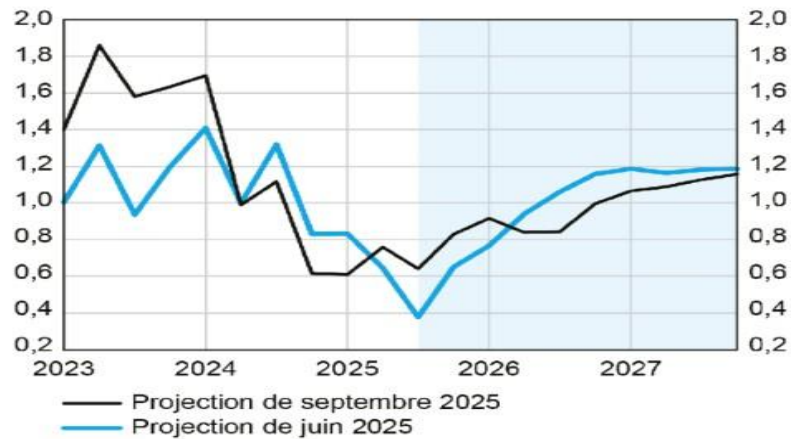
A cela s'ajoutent des incertitudes subsistantes sur l'application de l'accord commercial entre les Etats-Unis et l'Union européenne, en particulier pour certains droits de douane sectoriels (pharmacie, semi-conducteurs, agroalimentaire) ou encore la concurrence renouvelée des grands pays émergents (industrie, matière agricole, certaines activités de services).

L'élaboration du budget 2026 s'effectue dans un environnement incertain.

D'après la dernière enquête de la Banque de France, la croissance du PIB s'établirait à 0,7% sur l'ensemble de l'année 2025. La croissance augmenterait modérément pour atteindre 0,9% en 2026, justifiée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé.

## Graphique 1 : Croissance du PIB réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

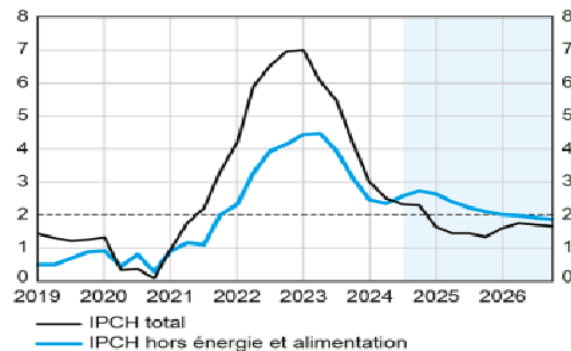
L'inflation s'établirait à 1% en moyenne annuelle en 2025 en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services. L'inflation augmenterait en 2026 pour s'élever à 1,3%.

Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une moindre baisse des prix de l'énergie, après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025.

Les prix de l'alimentation accélèreraient légèrement, répercutant avec retard la hausse des prix de production alimentaires et industriels.

## Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Afin de réduire le déficit public de 5,4% du PIB en 2025 à 4,7% en 2026, le gouvernement envisage un effort budgétaire de 30 milliards d'euros, assis pour presque moitié sur des recettes supplémentaires par l'impôt et par la réduction des dépenses publiques.

L'OFCE, l'observatoire français des conjonctures économiques, anticipe un déficit de 5% du PIB fin 2026 représentant une estimation davantage pessimiste que celle du gouvernement.

Malgré les efforts de consolidation budgétaire, la faible dynamique de l'activité économique et la fin de certaines politiques de soutien à l'emploi pèsent sur le marché du travail. Le taux de chômage s'est établi à 7,5% de la population active au deuxième trimestre 2025, selon l'INSEE. Il pourrait atteindre 8% d'ici

décembre 2025, selon l'OFCE, en raison d'un ralentissement économique et de destructions nettes d'emplois (estimées à 143 000 par la Banque de France).

Toujours selon l'OFCE, le taux de chômage pourrait atteindre 8,5% au dernier trimestre 2026. Le ralentissement de la croissance ne permet pas de créer suffisamment d'emplois pour absorber l'augmentation de la population active.

## Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1% par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Le pouvoir d'achat individuel des ménages devrait rester sous pression avec le gel des prestations sociales et des retraites, le gel des APL, la fin de certaines aides aux apprentis et le doublement des franchises médicales.

Le barème de l'impôt sur le revenu, quant à lui, ne sera pas non plus revalorisé en 2026 ayant été gelé par la Loi de Finances 2026 présenté le 14 octobre 2025. Les tranches de revenus resteront identiques à celles de 2025 et les ménages pour lesquels les revenus ont augmenté en 2025 pourraient être amenés à payer plus d'impôt en 2026, sans gain réel de pouvoir d'achat. Ce mécanisme est appelé la progression froide.

La dette publique a atteint 3 416,3 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2025, selon les derniers chiffres de l'INSEE. L'endettement public du pays s'est massivement accru depuis la crise sanitaire pour atteindre 115,6% du PIB. Cette situation s'explique par un déficit public toujours élevé (5,4% du PIB) et une hausse des taux d'intérêt, qui alourdit la charge de la dette. Une dette trop élevée peut entraîner une perte de confiance des marchés, ce qui a été le cas avec l'abaissement de la note souveraine de AA- à A+ le 12 septembre 2025.

Cette trajectoire de la dette nationale a des répercussions sur les finances locales, notamment à travers la baisse potentielle des dotations de l'Etat, la pression sur les subventions et, un encadrement plus strict des capacités d'emprunt.

Rapportée aux nombres de Français au 1<sup>er</sup> janvier 2025, elle représente environ 49 000 euros par personne. L'augmentation de la dette s'accompagne mécaniquement de la hausse de la charge de la dette. Le coût annuel de la dette est estimé à 55 milliards d'euros, représentant 9,5% du budget de l'Etat

## 1) La loi de Finances (LF) 2026

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

Le total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€. Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

Les principales mesures concernant les collectivités sont présentées, ci-après :

### Dispositif Dilico (épargne obligatoire)

Les collectivités territoriales devront épargner 2 milliards d'euros en 2026 (720 millions d'euros pour les communes). Le reversement est conditionné à une évolution des dépenses de fonctionnement inférieur à celle du PIB. Les collectivités concernées sont celles présentant un indice synthétique composé de 75% du potentiel fiscal par habitant et à 25% du revenu par habitant, supérieur à 110% de sa catégorie. Cette contribution ne peut excéder 2% des RRF du budget principal.

La commune n'est pas concernée par ce dispositif eu égard au fait qu'elle est éligible à la dotation de solidarité rurale (DSR).

### Péréquation : DSU et DSR en hausse

L'augmentation des dotations de péréquation est poursuivie en les majorant de 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

### Création d'un Fonds d'investissement pour les territoires

Afin de simplifier l'accès et l'instruction des dossiers, la création d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) regroupant la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est prévu.

Le FIT sera quasi-réservé aux collectivités rurales (au sens Insee) et aux collectivités urbaines en difficultés. Les élus seront davantage intégrés à la définition de la stratégie départementale d'investissement. Le fonds de sauvegarde des départements institué en 2024 bénéficiera de 300 millions d'euros en 2026, contre 100 millions d'euros en 2025.

### Augmentation des cotisations CNRACL :

La Loi de Finances 2026 prévoit le relèvement de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL sur la part patronale.

Le taux passerait de 34,65% en 2025 à 37,65% en 2026, soit une dépense supplémentaire à absorber pour la commune en 2026.

### Réduction de crédits

Une baisse de 23% du Fonds vert représentant environ 500 millions d'euros est envisagée.

Les moyens alloués aux agences de l'eau seraient réduits de 900 millions d'euros et à 700 millions d'euros pour l'Agence Nationale de l'habitat (Anah).

### Maintien de la TVA et réduction du FCTVA :

La Loi de Finances 2026 prévoit un gel partiel du transfert de TVA aux collectivités locales. Le transfert dynamique de TVA qui permettait aux collectivités de bénéficier de la croissance de la consommation nationale est désormais plafonné. Le montant de TVA transféré sera corrigé par un coefficient d'ajustement limitant la progression des recettes. Le gel de l'évolution annuelle des recettes de TVA ferait perdre environ 700 millions d'euros aux collectivités territoriales.

Le taux de compensation forfaitaire du FCTVA reste fixé à 16,404% pour les seules dépenses d'investissement éligibles. Toutefois, le gouvernement prévoit une réduction des montants versés via le FCTVA en 2026, dans le cadre de l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

### Taux de taxation :

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

### Dotation globale de fonctionnement

La DGF n'augmentera pas en 2026 mais serait maintenue à hauteur de 27,4 milliards d'euros, à l'instar de 2025. Elle reste stable malgré l'inflation et les besoins constants des collectivités. La Loi de Finances 2026 prévoit une révision des critères de répartition, notamment pour mieux cibler les communes rurales et les territoires en difficulté. Cette stagnation de la DGF représente une baisse en euros constants puisqu'elle ne compense par la hausse des prix portée par l'inflation.

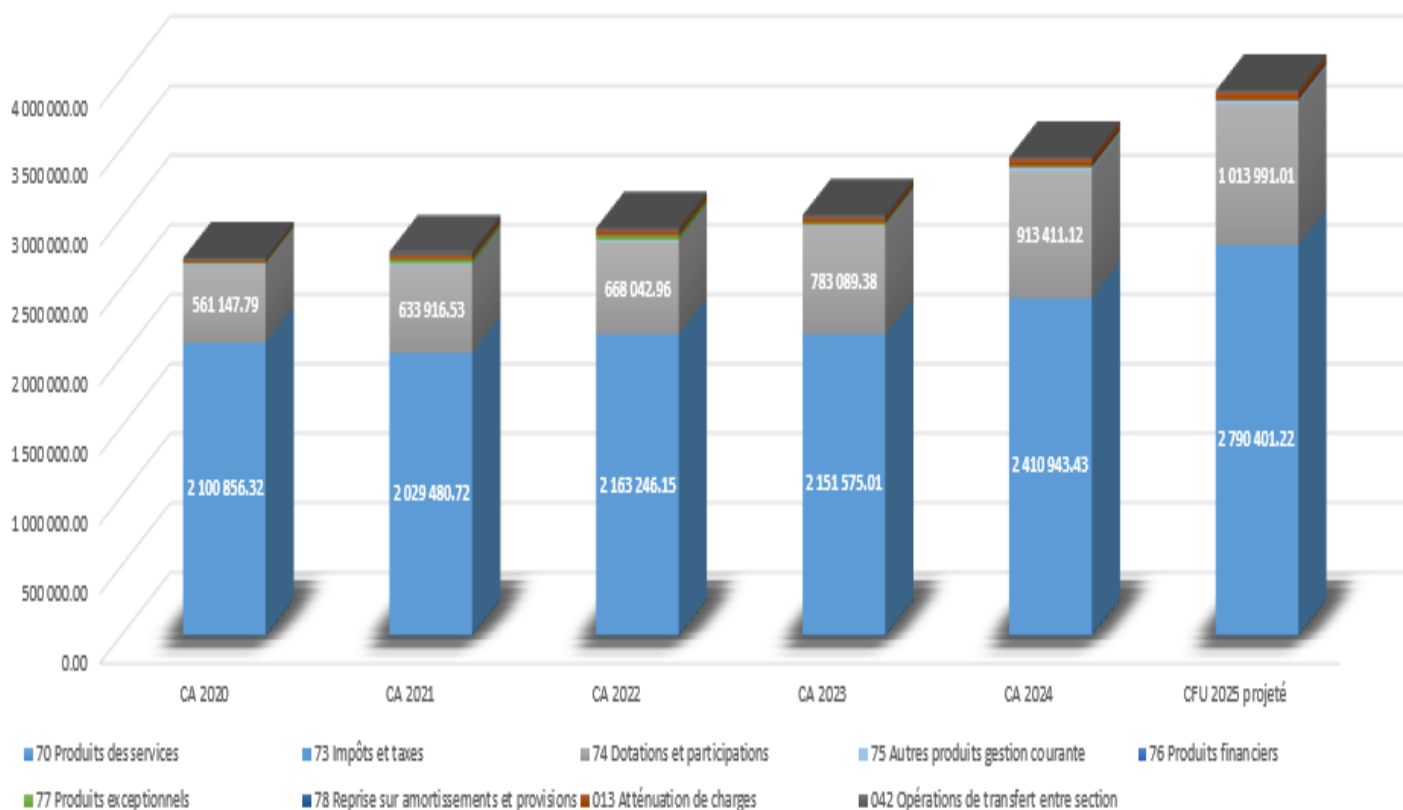
### III. La situation financière de la commune de Sainte Geneviève

## A) Rétrospective

### 1) Focus sur les principales ressources

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025 projeté
70	Produits des services	7 185.74	5 316.35	5 082.82	16 122.54	16 689.20	18 500.51
73	Impôts et taxes	2 100 856.32	2 029 480.72	2 163 246.15	2 151 575.01	2 410 943.43	2 790 401.22
74	Dotations et participations	561 147.79	633 916.53	668 042.96	783 089.38	913 411.12	1 013 991.01
75	Autres produits gestion courante	7 115.64	8 153.16	9 870.13	6 046.58	28 387.32	28 417.37
76	Produits financiers	4.63	4.24	4.37	5.91	8.22	7.97
77	Produits exceptionnels	6 507.15	28 438.01	30 082.20	11 233.16	5 886.00	1 122.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuation de charges	17 228.09	29 511.93	37 191.72	37 619.80	52 706.71	56 746.65
042	Opérations de transfert entre section	16 708.22	29 571.98	19 583.48	19 898.92	10 600.50	10 861.63
<b>Sous-total</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 700 045.36</b>	<b>2 734 820.94</b>	<b>2 913 520.35</b>	<b>3 005 692.38</b>	<b>3 428 032.00</b>	<b>3 909 186.73</b>
<b>Total</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 716 753.58</b>	<b>2 764 392.92</b>	<b>2 933 103.83</b>	<b>3 025 591.30</b>	<b>3 438 632.50</b>	<b>3 920 048.36</b>

### Recette de fonctionnement



## Fiscalité (73 impôts et taxes)

On observe une bonne dynamique du chapitre 73 « Impôts et taxes » (+15% en 2025). Cela est liée à la progression des bases fiscales. En effet, l'Etat a mis en place une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière. En outre, et à ce stade, sans transfert de compétence nouvelle à la Communauté de Communes, l'attribution de compensation reste stable (289K).

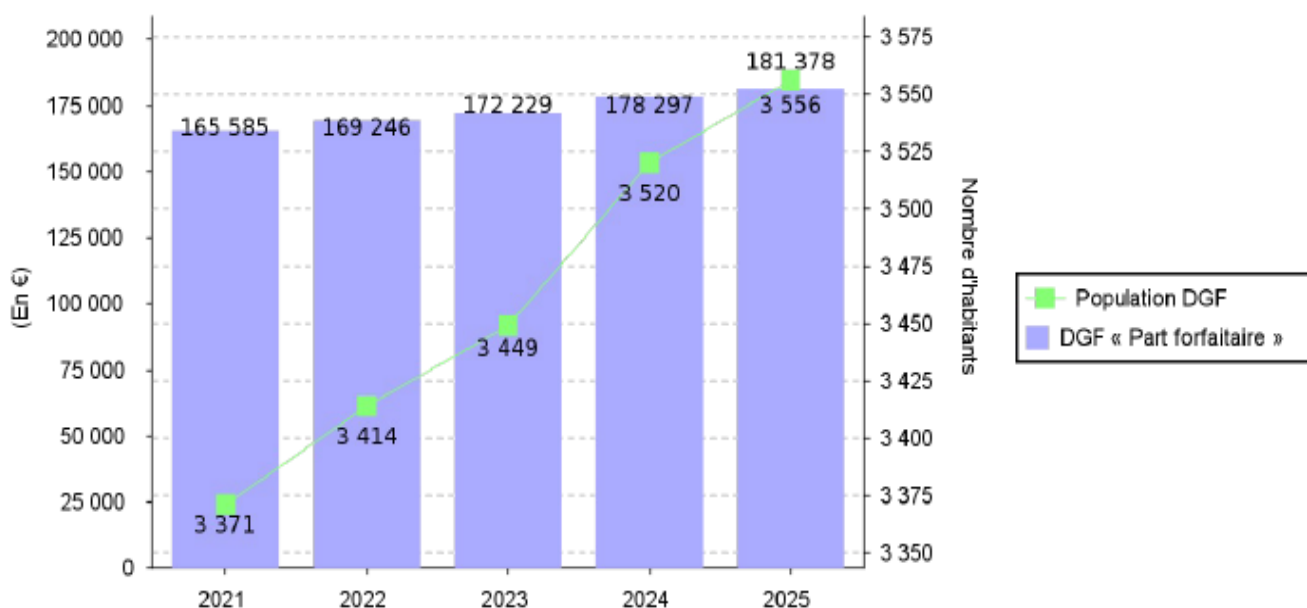
**Pour cette raison la commune de Sainte Geneviève a fait le choix de ne pas augmenter ses taux de fiscalité depuis 2020.**

### Dotations, subventions et participations (74) :

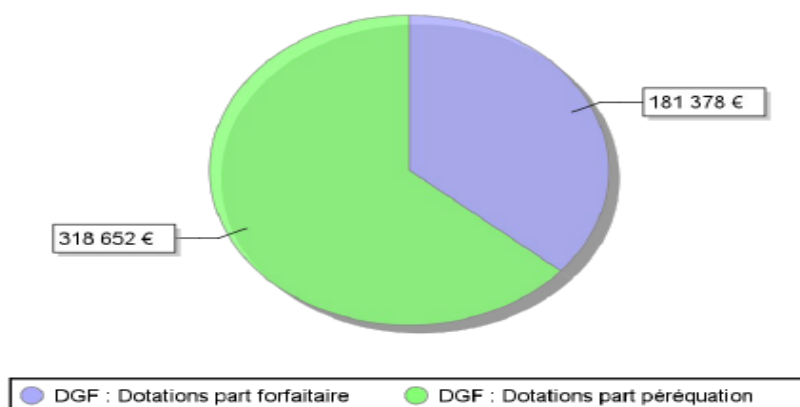
Evolution favorable de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En effet, les dernières lois de financement ont maintenu la dotation forfaitaire au même niveau, augmenté les montants de la péréquation et la commune a gagné des habitants.

Évolution de la DGF « Part forfaitaire » et de la population DGF



STRUCTURE DE LA DGF 2025



Pour la commune de Sainte Geneviève, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (Dotation de Solidarité Rurale).

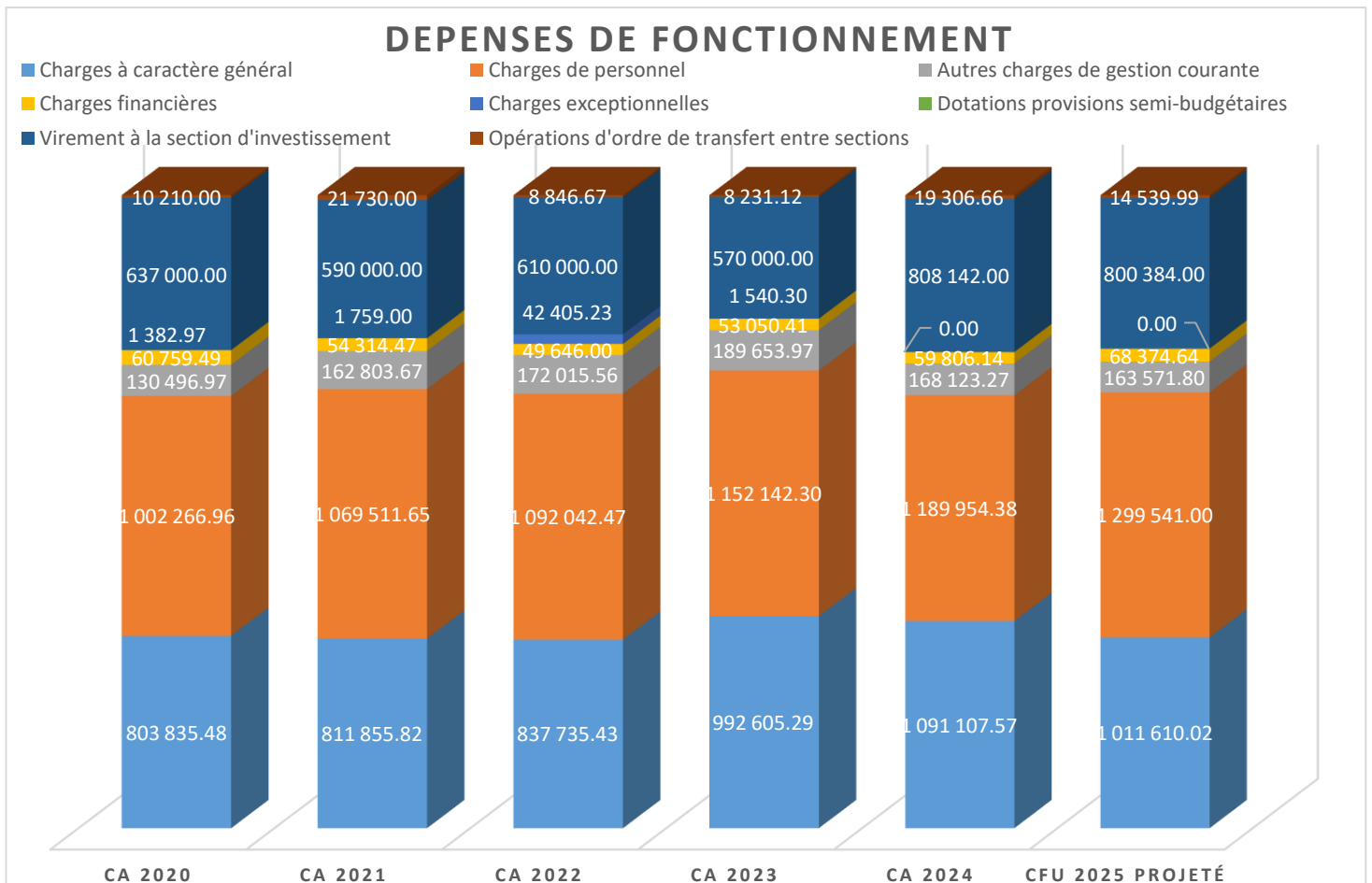
Dans le chapitre des dotations est inscrit également l'excédent 2025 de l'ILEP de 140K€ (intégrant le contrat enfance jeunesse, le bonus territoire et la participation de la CAF sur le temps du midi), la participation de la commune de Novillers les Cailloux 40K€, FCTVA et contrats aidés (5K€).

**Autres produits de gestion courante (75) :**

Nous retrouvons les recettes des locations de salle (4K€), les redevances fermiers et concessionnaires (5K€). Nous constatons la disparition des « produits exceptionnels » qui sont intégrés dans les « autres produits de gestion courantes ».

2) Focus sur les principales dépenses de fonctionnement :

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025 Projeté
011	Charges à caractère général	803 835.48	811 855.82	837 735.43	992 605.29	1 091 107.57	1 011 610.02
012	Charges de personnel	1 002 266.96	1 069 511.65	1 092 042.47	1 152 142.30	1 189 954.38	1 299 541.00
65	Autres charges de gestion courante	130 496.97	162 803.67	172 015.56	189 653.97	168 123.27	163 571.80
66	Charges financières	60 759.49	54 314.47	49 646.00	53 050.41	59 806.14	68 374.64
67	Charges exceptionnelles	1 382.97	1 759.00	42 405.23	1 540.30	0.00	0.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0.00	690.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	637 000.00	590 000.00	610 000.00	570 000.00	808 142.00	800 384.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 210.00	21 730.00	8 846.67	8 231.12	19 306.66	14 539.99
<b>Sous-total</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 998 741.87</b>	<b>2 100 934.61</b>	<b>2 193 844.69</b>	<b>2 388 992.27</b>	<b>2 508 991.36</b>	<b>2 543 097.46</b>
<b>Total</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 645 951.87</b>	<b>2 712 664.61</b>	<b>2 812 691.36</b>	<b>2 967 223.39</b>	<b>3 336 440.02</b>	<b>3 358 021.45</b>



### 3) La Capacité d'Autofinancement (CAF)

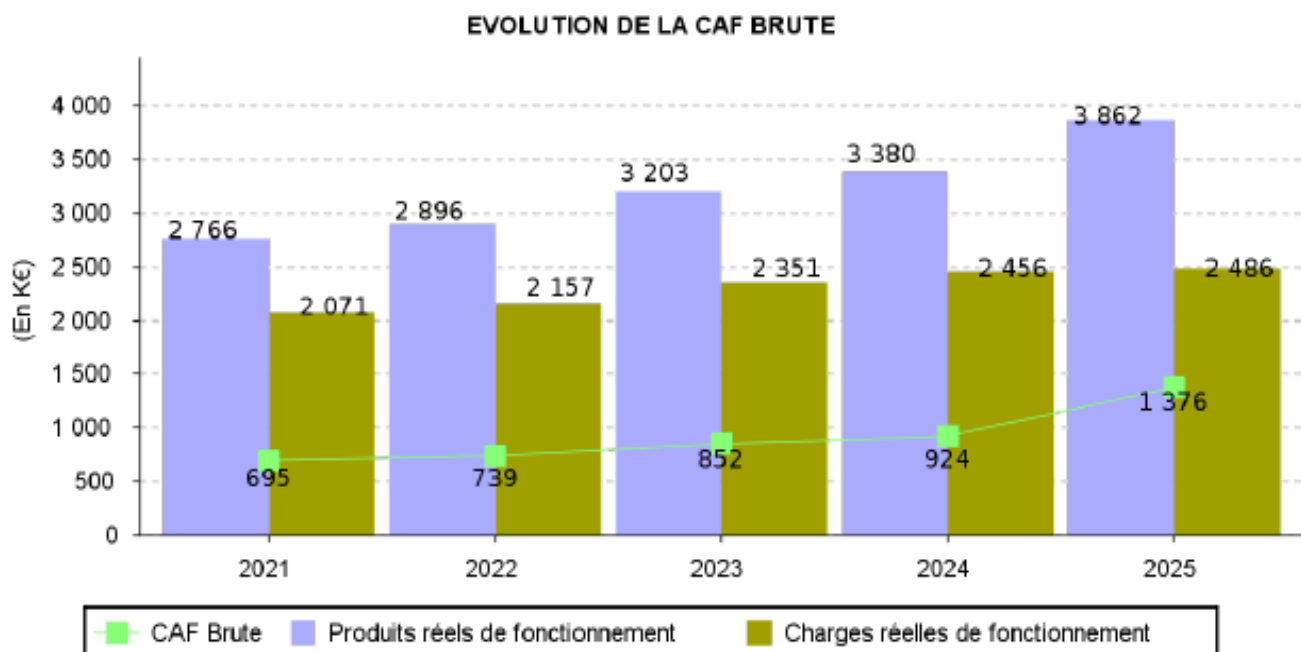
La CAF correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Cet excédent permet ainsi à une collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

C'est un outil de pilotage incontournable d'une collectivité puisqu'il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et déterminer la capacité à investir de la collectivité.

#### a) La CAF Brute

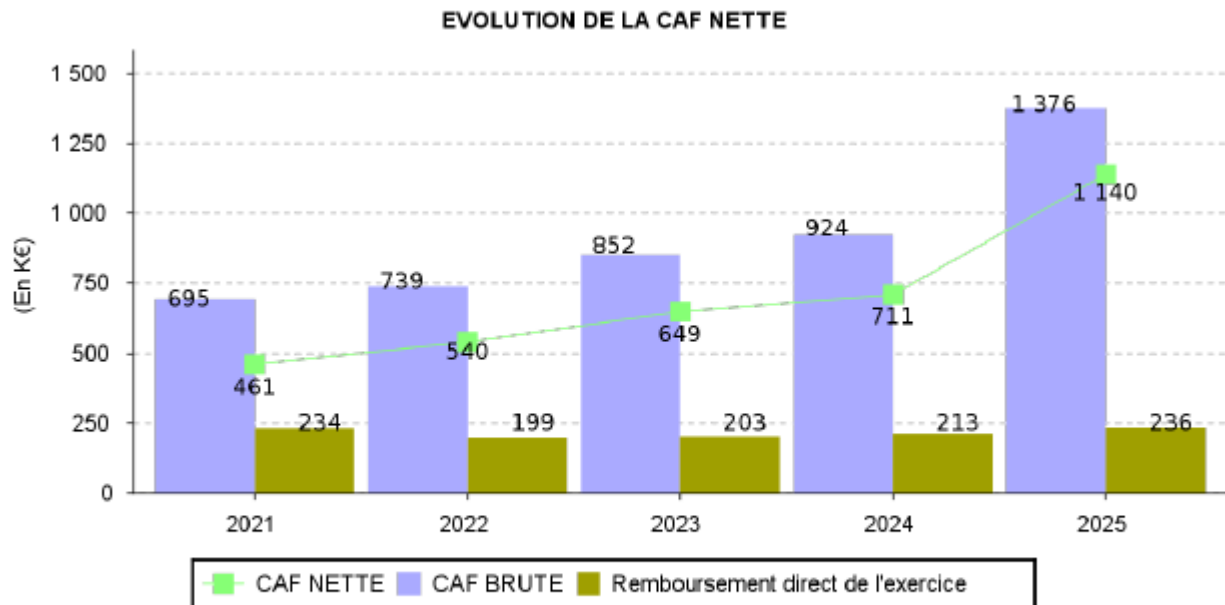
Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



## b) La CAF NETTE

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

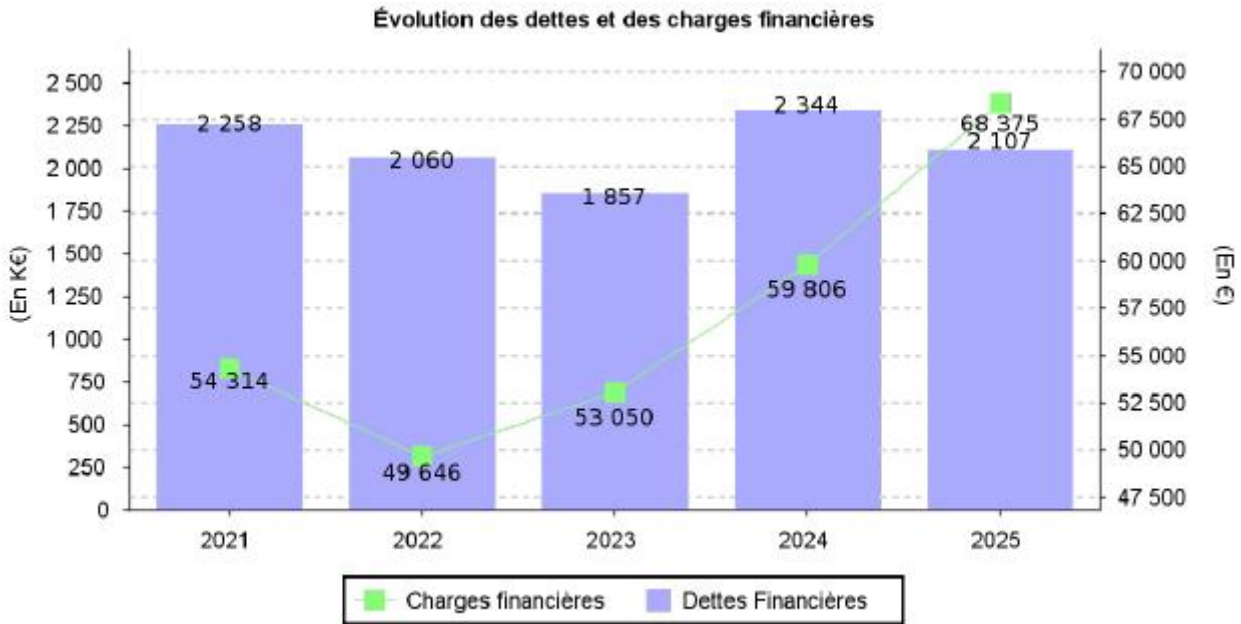
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



L'analyse de la capacité d'autofinancement montre que fin 2025, la collectivité dispose d'un solde de **1 140 000 €** en évolution positive par rapport à 2024 (essentiellement lié à l'amélioration des recettes fiscales et une progression des Dotations et participations).

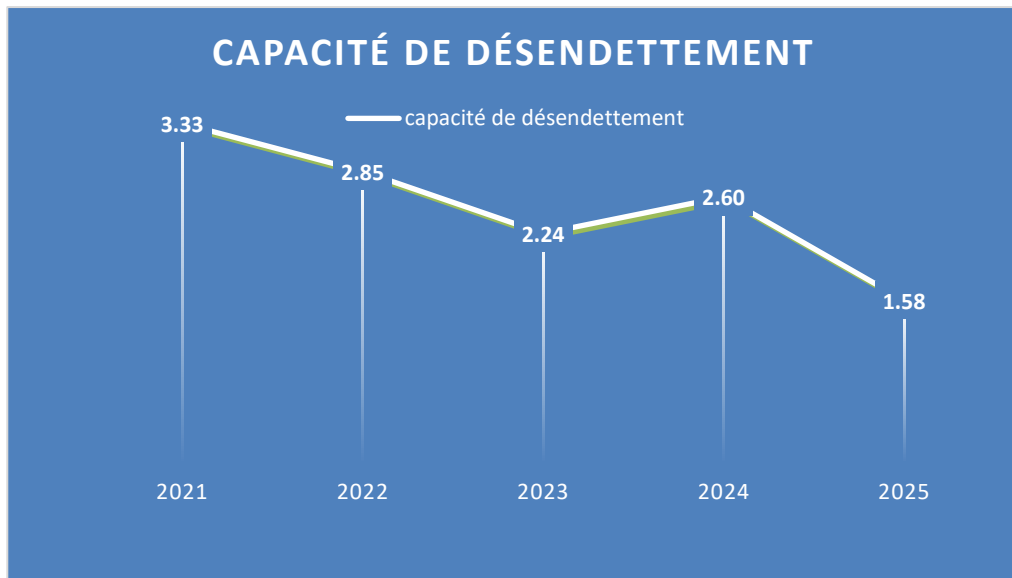
#### 4) La dette

Le tableau, ci-après, récapitule l'évolution de la dette de la commune depuis 2021 :



#### La capacité de désendettement.

Le ratio « encours de dette / épargne brute » mesure de façon théorique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité.



En 2025, la capacité de désendettement s'établit aux alentours de 1,5 années ce qui est très satisfaisant.

## A) Prospective

### 1) La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le budget 2026 ne fera pas exception à la règle et entend poursuivre l'optimisation dans la gestion courante afin de rendre accessible la poursuite des projets d'investissements portés par l'équipe municipale.

Afin de maintenir l'autofinancement indispensable à la réalisation des projets communaux, les services de la commune ont été invités, au travers de la lettre d'orientation budgétaire, à contribuer à maintenir les équilibres financiers de la commune à la faveur de propositions de crédits raisonnables.

#### 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient connaître une évolution sur l'année 2026 du fait de l'augmentation des matières premières et notamment du pétrole.

Cette évolution s'explique notamment par la combinaison de deux facteurs principaux que sont une inflation estimée à environ 1.3% pour l'année 2026 ayant un impact sur l'achat des matières premières et le coût des énergies restant relativement élevé.

La commune s'est néanmoins attachée à réduire, quand cela était possible, certaines dépenses de fonctionnement afin de contenir l'augmentation des charges à caractère général.

La commune va maintenir ses efforts en matière de rénovation énergétique de son patrimoine afin de réguler les dépenses d'énergie.

#### 012- charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget des collectivités. La maîtrise de leur évolution demeure donc un enjeu majeur.

Ces dernières devraient naturellement croître sur l'année 2026 pour atteindre environ 1 400 000€ soit une augmentation de + 8% par rapport à 2025, en raison de la mise en place combinée de diverses mesures, que sont :

- La hausse du taux de cotisation de la CNRACL de 3 points par an,
- Le plein effet de la création d'un poste bibliothécaire et d'un agent de la police municipale
- La revalorisation éventuelle de certains régimes indemnitaires en fonction des missions exercées et du niveau de responsabilité,
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- La revalorisation du SMIC en 2026 non connu à ce jour,
- L'augmentation de l'assurance pour la prestation statutaire à compter du 1er janvier 2026.

L'objectif de maîtrise de la masse salariale, déjà initié, est réaffirmé en 2026. Il conviendra donc de continuer à s'interroger sur le remplacement des agents faisant valoir leur droit à la retraite, sur le remplacement des agents en arrêt de travail, sur le remplacement des départs des agents dans le cadre d'une mutation et sur l'optimisation de l'organisation des services.

## 65 – Autres charges de gestion courante

Il s'agit du chapitre où on retrouve notamment le montant des subventions versées aux associations qui devrait être maintenu à 65 000€ pour 2026, pour information les dépenses réelles sont établies pour l'exercice 2025 à 56 265 €.

Également, on y retrouve la subvention d'équilibre versée au CCAS d'un montant de 18 500 € mais qui devrait être réévaluée à hauteur de 22 500 €, pour plusieurs raisons :

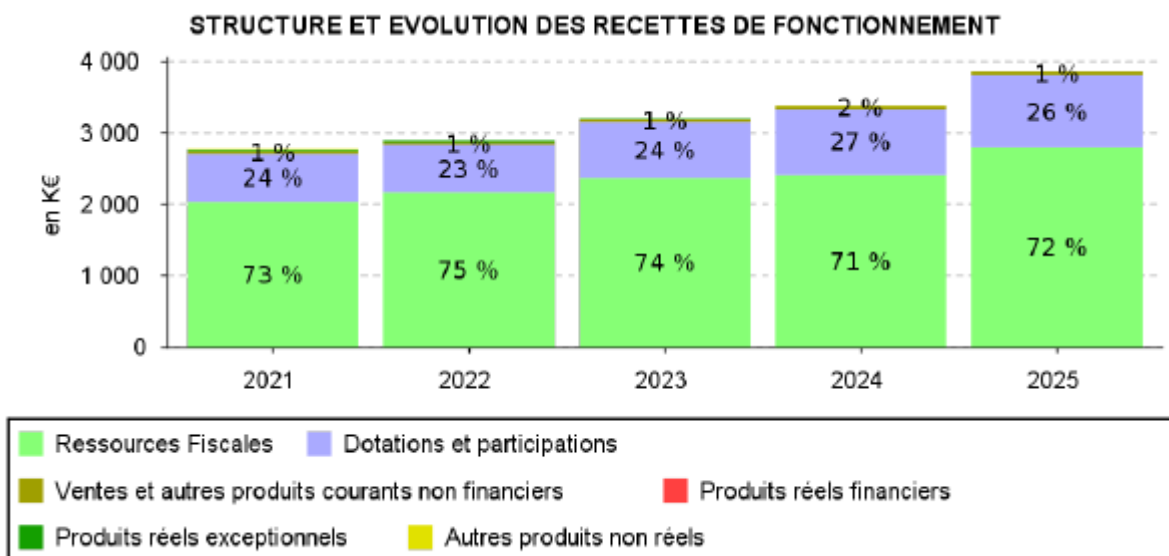
- Augmentation du nombre de bénéficiaires (40 personnes avec un total exceptionnel de 488 personnes)
- Augmentation des demandes d'aide personnalisées des habitants depuis 2023.
- Diminution du résultat depuis deux exercices.

Enfin, les indemnités des élus qui par l'augmentation de la loi de finance 2026 imposée par l'Etat dans le cadre d'une revalorisation des indemnités et l'ajout d'un adjoint supplémentaire, il envisagé naturellement une hausse de cette enveloppe.

### 2) Les recettes de fonctionnement

La politique tarifaire de la commune devrait être réinterrogée sur l'année 2026 pour tenir compte du contexte économique et améliorer les recettes communales (notamment cimetière et redevance d'occupation du domaine public).

Les dotations et participations et autres produits de la gestion courante devraient être stable pour 2026.



En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Ressources fiscales	2 029 481	2 163 246	2 366 821	2 410 943	2 790 401	15,7 %	37,5 %
Dotations et participations	675 258	668 043	783 089	913 411	1 013 991	11,0 %	50,2 %
Ventes et autres produits courants non financiers	33 341	34 536	42 068	55 677	57 780	3,8 %	73,3 %
Produits réels financiers	4	4	6	8	8	0,0 %	100,0 %
Produits réels exceptionnels	27 638	30 082	11 233	0	0	-	-100,0 %

Après des ressources fiscales en progression, il est envisagé une stabilisation des recettes fiscales.

#### Les taux

	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe Foncière	54.75 %	54.75 %	54.75 %	54.75 %	54.75 %
Taxe Foncière Non Bâti	83.41 %	83.41 %	83.41 %	83.41 %	83.41 %

La municipalité ne souhaite pas augmenter en 2026 les taux d'imposition.

## IV. La situation des ressources humaines

Cette synthèse reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. En effet, chaque année est réalisé en lien avec le Centre de Gestion une extraction des données en N-1 par la collectivité au Centre de Gestion.

Ceci explique le décalage, la présentation ci-dessous correspond donc aux données 2024 transmises en 2025.

### Effectifs

#### 33 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 21 fonctionnaires
- > 7 contractuels permanents
- > 5 contractuels non permanents



#### Aucun contractuel permanent en CDI

#### Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### Précisions emplois non permanents

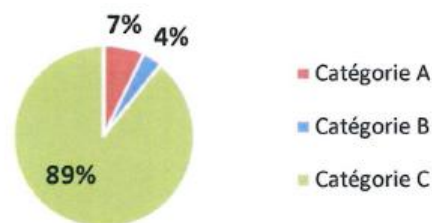
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

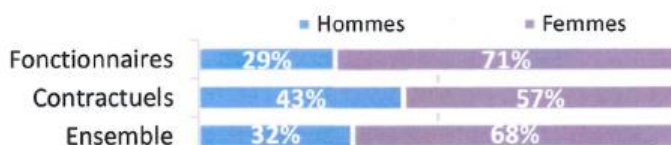
#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	14%	21%
Technique	52%	57%	54%
Culturelle	5%	14%	7%
Sportive			
Médico-sociale	10%	14%	11%
Police	10%		7%
Incendie			
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

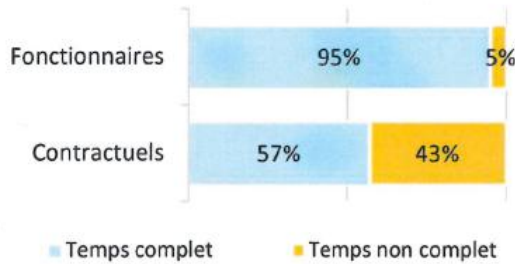


#### Les principaux cadres d'emplois

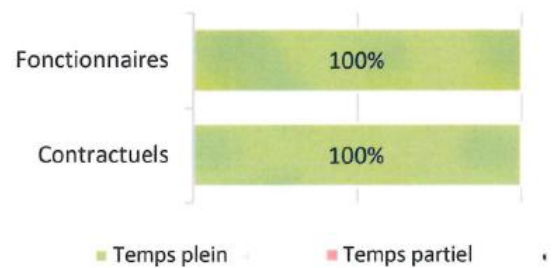
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	14%
ATSEM	11%
Attachés	7%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

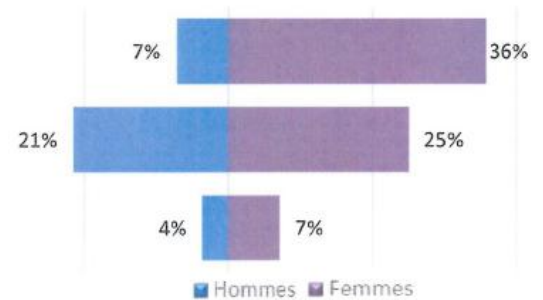


## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,36	de 50 ans et +
Contractuels permanents	48,21	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,07</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	45,50	de - de 30 ans

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 28,25 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 20,52 fonctionnaires
- > 4,33 contractuels permanents
- > 3,40 contractuels non permanents

51 415 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	2,00 ETPR
Catégorie B	1,40 ETPR
Catégorie C	21,45 ETPR

## V. Les projets d'investissements de la commune

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte particulier marqué par la tenue des élections municipales.

L'investissement sera réduit à la finalisation des projets en cours, sans nouvel engagement sur des projets structurants, sauf obligations légales ou situations d'urgence.

A cet effet, le volume des investissements s'établirait, pour 2026, aux alentours de 4,8 millions d'euros hors

remboursement de la dette et écritures d'ordre, au stade du budget primitif :

- **1 558 802 € reste à réaliser pour des opérations déjà engagée,**
- **3,3 millions sur les opérations et investissements**

L'approche prudentielle est de mise.

### 1) Les principaux engagements poursuivis

La liste des principaux engagements poursuivis pour l'année 2026 est la suivante :

- Travaux aménagement d'une médiathèque (3,8 millions)
- Eclairage Public (122K€)
- Sécurité Routes et Trottoirs (27K€)
- Espaces Verts (30K€)
- Réparation bâtiments communaux (74K€)
- Travaux Eglise (15K€)
- Acquisition de matériels (20K€)
- Equipements scolaires (réfection d'une classe) (59K€)

### 2) Le financement de la section d'investissement

#### Le virement de la section de fonctionnement.

Il correspond, avec la dotation aux amortissements, à l'autofinancement de la commune, c'est-à-dire à la capacité de la commune à financer ses investissements sur ses fonds propres.

Il est estimé pour 2026 à environ 1 500 000 euros. [Les](#)

#### dotations aux amortissements.

Elles sont estimées à 15 000 euros pour l'exercice 2026.

#### Les dotations et fonds divers

Elles sont constituées essentiellement :

- Du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) estimé à 180 000 euros pour 2026, en baisse par rapport aux prévisions budgétaires de 2025, mais s'expliquant par le fait que l'année 2026 est marquée par les élections municipales et la poursuite des projets déjà engagés.
- De la taxe d'aménagement estimé à 50 000 euros pour 2026 (peu de nouvelles constructions).

#### Le recours à l'emprunt

La commune prévoit le recours à l'emprunt en 2026 pour financer sa section d'investissement et notamment les travaux d'aménagement de la nouvelle médiathèque. L'emprunt à réaliser devrait être autour de 1,3 millions d'euros correspondant à une partie du reste à charge de la commune concernant ladite opération.

#### Les subventions d'investissement

La commune s'attache systématiquement à rechercher des sources de financement externes pour financer ses investissements, accompagnement financier indispensable à la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement.

L'inscription budgétaire devrait ainsi être portée à 465 000 euros pour l'exercice 2026.

## VI. Synthèse 2026

Depuis 2020, les collectivités locales ont réussi à traverser plusieurs crises (sanitaire, économique, énergétique et inflationniste) en combinant gestion prudente et adaptation rapide. Leur modèle financier, bien que sous tension, a su s'adapter, permettant de maintenir les services publics, d'investir et de répondre à l'évolution des besoins des populations. La Loi de Finances 2026 accentue encore l'effet « ciseaux » auquel sont confrontées les collectivités par la baisse des ressources et l'augmentation des dépenses.

Le premier objectif demeure la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte toujours marqué par une inflation persistante et par une hausse structurelle des charges de personnel, notamment liée à l'évolution des cotisations CNRACL. Cela implique de renforcer notre vigilance : tout nouvel engagement doit être évalué et le cas échéant compensé par une optimisation des charges existantes ou par la mobilisation de ressources nouvelles.

Par ailleurs, la tendance persistante consistant à désigner les collectivités comme responsables du déficit public, alors même qu'elles sont soumises à l'obligation d'équilibrer leur budget et qu'elles ne peuvent pas emprunter pour financer leur fonctionnement, contribue à instaurer un climat de tension et d'incompréhension.

Dans un environnement économique encore plus contraint, et avec des marges de manœuvre qui se réduisent, il est indispensable de poursuivre une gestion rigoureuse et responsable, tout en sachant mobiliser plus encore les aides institutionnelles, afin de garantir la continuité des services publics essentiels, de préserver notre capacité d'action et maintenir les investissements engagés.